

132095 - Se réunir pour lire la sourate yaasiin plusieurs fois avant de prononcer une invocation

question

Certains personnes se réunissent, lisent la sourate yaasiin puis l'une d'entre elles avance et prononce une invocation alors que les autres lèvent leurs mains et disent: amen. La lecture de la sourate se fait un nombre de fois déterminé: une fois ou plus. Cette pratique est elle étayée par le Coran et la Sunna?

la réponse favorite

Louanges

à Allah

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se réunissait avec ses compagnons et lisait le Coran au cours des séances qu'il tenait avec eux. Il rappelait ses compagnons, les instruisait et les orientait vers le bien. Quand il arrivait à un verset marqué par une prosternation, il se prosternait et les compagnons le suivaient. Parfois il donnait à l'un de ses compagnons l'ordre de lire et l'écoutait.

Cela est

rapporté dans un hadith sûr cité dans les Deux Sahih d'après Abdoullah ibn Massoud (PA.a)

selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui dit un jour: **«Abdoullah! Lis moi le Coran.»**

-Vais-je te le lire alors que c'est à toi qu'il a été révélé?»

-“J’aime l’entendre lire par un autre!» Abdoullah

dit :

je lui lis

la sourate des femmes jusqu’au

verset qui dit: **«Comment seront-ils quand Nous ferons venir**

**de chaque communauté un témoin, et que Nous te (Muhammad) ferons venir
comme**

témoin contre ces gens-ci?.» (Coran,4:41) Alors, il dit : **« ça suffit.»** Je

l’ai regardé et me suis aperçu

que des larmes coulaient de ses yeux. Il pleurait

parce qu’il se représentait cette scène terrifiante du jour de la Résurrection. Bénédiction et
salut soient

sur lui.

Si

des frères en religion se retrouvent

dans une assemblée ou dans

un endroit quelconque et récitent des

parties qu’ils peuvent lire

du Coran et la méditent profondément, c’est un grand bien. Cela recèle un

grand mérite. Il est recommandé à l’assistance de bien écouter afin

d’ en profiter de ce qui est lu et de le méditer. Si, à

la fin de la lecture , ils prononcent des invocations de leur

choix, cela ne comporte aucun

inconvenient.

Quant au fait de répéter la sourate yaasiin ou une

autre sourate un nombre de fois

déterminé, je ne lui connais

aucun fondement. Cependant, ils

peuvent lire ce qu’ils peuvent de la sourate yaasiin ou de la sourate La vache ou d’autres

sourates. Ils peuvent aussi réviser ensemble le Coran du début à la fin de sorte à lire et relire alternativement pour que tout le monde tire profit et médite ce qui est lu.

Quant au fait de spécifier un nombre déterminé de sourates, nous ne lui connaissons aucun fondement. Il en est de même du fait de lever les mains. Nous ne sachions pas que cela fût pratiqué du vivant du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans ses réunions avec ses compagnons (P.A.a) Il vaut mieux se contenter de prononcer des invocations dans la mesure du possible sans lever les mains et sans invoquer en chœur. Que chacun prie discrètement et pour soi-même. Voilà ce que nous savons des enseignements de la Sunna. Dans tous les cas, celui qui assiste à une telle réunion doit réfléchir et méditer en lisant, pas pour le seul fait de lire , mais attentivement. Que le croyant prenne soin de ce qu'il écoute, lit ou médite, conformément à la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux.: **«(Voici) un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent!»** (Coran,38:29). L'objectif visé à travers la lecture est la méditation, la réflexion et la mise à profit de ce qui est lu. Nous demandons à Allah l'assistance et la

guidance.» Son éminence

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz .